

# Des recettes fiscales en légère augmentation

**En 2008, le produit de l'impôt sur le revenu a légèrement augmenté. Le montant de la TVA versée dans la région par les entreprises accuse une légère diminution et celui de l'impôt sur les sociétés progresse. Le produit global des impôts émis au profit des collectivités locales demeure en hausse.**

Le produit global de l'impôt sur le revenu collecté en Alsace en 2008 est en augmentation de 4,8 %. Avec 1 515 millions d'euros, il retrouve son niveau de 2006.

## Des revenus élevés

L'Alsace est la 6<sup>e</sup> région pour la part du revenu d'activité : le montant des traitements et salaires déclarés représente près de 50 % des revenus déclarés.

En 2008, les contribuables alsaciens imposables représentent 59,7 % de l'ensemble des foyers fiscaux de la région, soit un point de plus qu'en 2007. La part des contribuables non imposables a diminué : 40,3 % en 2008 contre 41,2 % en 2007.

Les revenus fonciers affichent un montant de 636 millions d'euros déclarés par 140 000 propriétaires bailleurs. Les revenus de capitaux mobiliers sont toujours en hausse : 322 987 foyers alsaciens ont perçu de tels revenus, pour un montant de 278 millions d'euros ; ils étaient 302 354 foyers à percevoir globalement 250 millions d'euros en 2007.

Près de 257 000 foyers fiscaux ont bénéficié de 37,2 millions d'euros de réductions d'impôts au titre de dons versés aux œuvres.

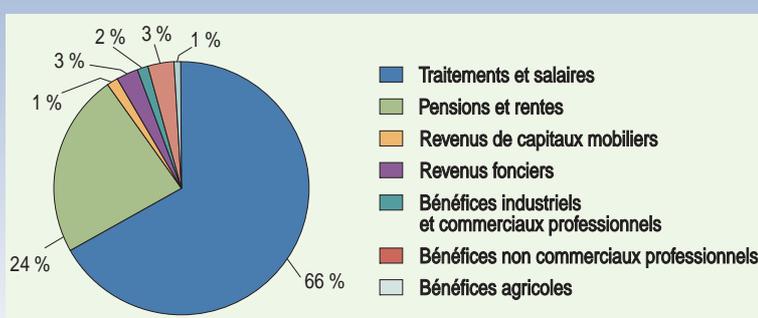
Après la baisse observée en 2006 et l'augmentation enregistrée en 2007, le nombre de bénéficiaires de la prime pour l'emploi se stabilise en 2008. Au total, 234 360 contribuables alsaciens sont concernés. Comme en 2007, plus de 115 millions d'euros leur ont été versés.

## Déclaration pré-remplie et télédéclaration

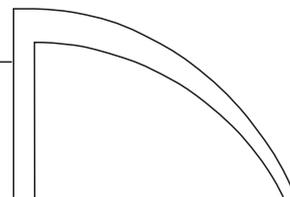
La déclaration de revenus pré-remplie, élément important de la modernisation de l'État, a simplifié la vie des usagers. Outre les salaires, les indemnités journalières de maladie, les allocations de chômage, les pensions, les retraites, sont également pré-imprimés sur les déclarations, les rémunérations payées au moyen de chèques emploi service universel (CESU) ou financées par la prestation d'accueil au jeune enfant (PAJE). Les risques d'erreurs déclaratives des contribuables continuent à être réduits d'autant.

La déclaration en ligne de l'impôt sur le revenu remporte toujours un vif succès avec 231 000 déclarations enregistrées même si ce nombre a légèrement diminué par rapport à 2007.

Salaires et pensions représentent 90 % des revenus déclarés en 2008



Source : Direction des Services fiscaux



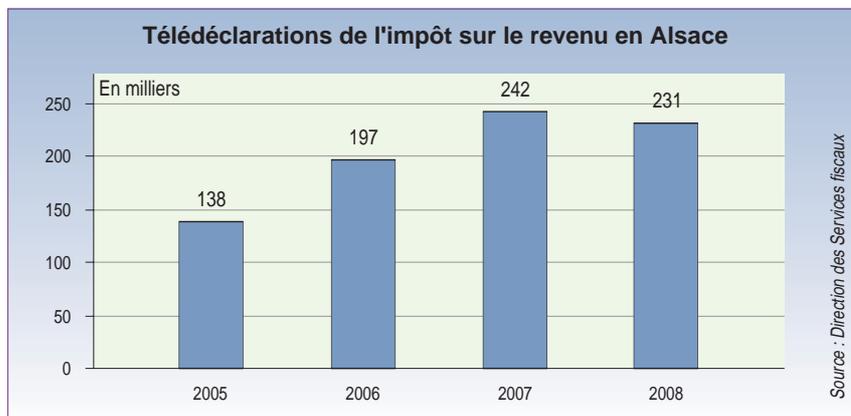
### Recettes des collectivités locales en hausse

Le montant des rôles émis au profit des collectivités locales atteint 2 267 millions d'euros en 2008.

Le produit de la fiscalité locale (taxe d'habitation, taxes foncières et taxe professionnelle) a augmenté de 5,6 % sur un an. Cette hausse se répartit de façon homogène sur les trois taxes précitées : le produit de la taxe d'habitation s'élève à 401 millions d'euros, en progression de 4,6 % ; la taxe professionnelle augmente globalement de 6,2 % pour atteindre 1 221 millions d'euros ; le produit des taxes foncières est de 645 millions d'euros (605 millions pour le foncier bâti, 40 millions pour le non bâti), en hausse de 5 % par rapport à 2007.

### Un civisme fiscal des professionnels

Malgré une légère baisse, le montant de la TVA versée dans la région par les entreprises reste élevé : 3 438 millions d'euros en 2008, soit -1,4 % par rapport aux 3 487 millions d'euros de 2007 (hors TVA encaissée par la direction des grandes entreprises).



Après la forte hausse de 10 % enregistrée en 2007, le montant de l'impôt sur les sociétés collecté en Alsace est toujours en progression, 1 081 millions d'euros en 2008, soit une augmentation de 4,2 %.

À l'égard des professionnels, les actions de promotion externes menées à destination des télédéclarants TVA ont conduit à porter le nombre d'adhésions pour le département du Bas-Rhin à un total de 7 969, au 31 décembre 2008. Ils étaient 6 785 un an plus tôt.

Cette action a contribué à renforcer le civisme fiscal des usagers professionnels : près de 93 % des usagers professionnels alsaciens se sont acquittés en 2008, dans les

délais, de leurs obligations déclaratives en matière de TVA, soit un chiffre comparable à celui observé en 2007.

**Jean-Marc STEINMETZ**  
Direction des Services fiscaux  
du Bas-Rhin